

MEDJEZ-SFA

Localité de l'Est algérien, culminant à 225 mètres d'altitude, distante de son chef-lieu communal Duvivier de 6 km au Sud-est sur la RN 16.



Climat méditerranéen avec été chaud.

La frontière tunisienne est située, à l'Est, à 82 kilomètres

HISTOIRE

La région de Duvivier, l'ancienne *Niniba*, recèle une quarantaine de sites archéologiques, datant des époques préhistorique, protohistorique, numide, romaine et byzantine. Ces sites comprennent des tombes protohistoriques (dolmens, tumulus), exploitations agricoles, huileries, tombes associées à des fermes, traces de voies romaines, restes de ponts.

L'époque romaine est caractérisée par les deux voies romaines signalées dans la *Tabula Peutingeriana* :

- la première impériale, de *Hippo Régius* (Bône) vers Tipasa (*Tifeche*) par le vicus Juliani, et dont témoignent les restes d'un pont romain sur la Seybouse ;
- la seconde va d'Hippone (Bône) à *Thagsate* (Tébessa) en passant aussi par Duvivier.
- A Medjez-Sfa, on note des ruines romaines ; parmi des vestiges importants sur la rive gauche de l'oued Melah, on a trouvé l'inscription d'un esclave d'un domaine.

Présence turque 1529 - 1830

Avec Djidjelli, Bône devient un nid de pirates, ce qui lui attire des représailles de la part des pays européens. L'empereur Charles Quint envoya en 1535 une escadre espagnole pour conquérir Bona (la citadelle de Bône). Il ordonna la destruction de la muraille qui joint la ville à la forteresse. Mais face au blocus maritime des Turcs et l'hostilité de la population, des dizaines de soldats espagnols succombèrent.

En 1540, Charles Quint ordonna l'évacuation de Bona. Après sa libération des espagnols, les autorités turques fortifièrent la ville et la surmontèrent d'un fort Cigogne. Dès lors la ville et sa région sont incluses dans la *Régence d'Alger*. Bona (Bona) est parée d'un nouveau qualificatif : « *Madinat Al Unnab* », ou Annaba qui se substitue progressivement à son ancien nom, surtout à la fin du 19^e siècle et après l'indépendance.

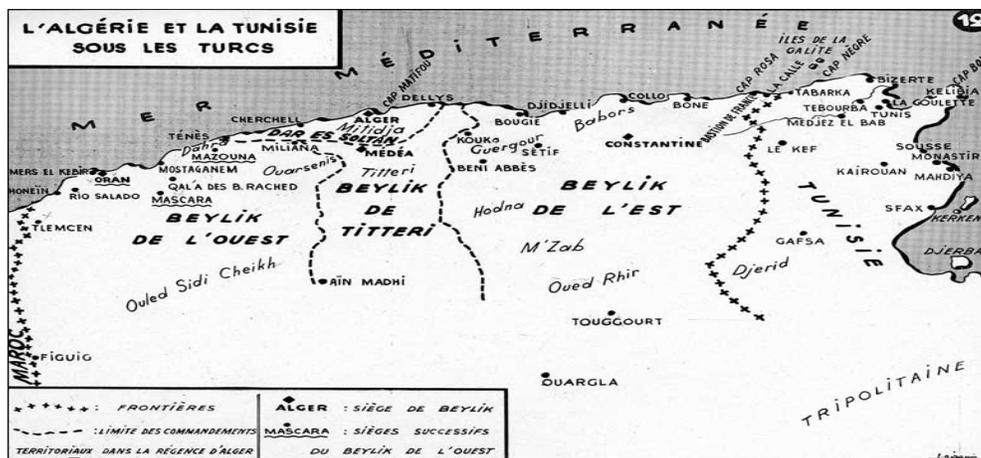


Charles QUINT (1500/1558)



Source: M. Berbrugger, 1843, Algérie, pittoresque, historique et monumentale, Province de Bône, éd. Delahaye

Dès l'époque turque, Bône a fonctionné comme port, localisé à 2 km au Nord-est des ruines d'Hippone ; la ville avait préféré les tout derniers contreforts du massif de l'Edough, à l'abri des inondations de l'oued Seybouse. Mais elle n'était qu'une toute petite ville. La colonisation française en a fait un grand organisme portuaire et une ville importante.



Après la prise de Bône, le 27 mars 1830, de nombreux soldats turcs ont été enrôlés dans les bataillons de nos Spahis avec la sollicitude de nos autorités militaires.

Période Française 1830 - 1962

Alger capitula le 5 juillet 1830.

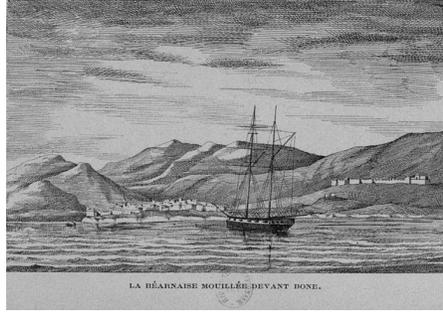
Les troupes françaises, à leur tête, Anne Jean Marie René Savary, duc de Rovigo, qui commande à Alger, voudraient bien étendre l'action de la France vers l'Est et reprendre Bône, occupée la première fois par le général Damrémont en 1830, et une seconde fois en 1831, par le commandant Huder ; mais par deux fois, il avait fallu évacuer la ville dans des conditions assez difficiles du fait de l'absence de voies de communication protégées.

En avril 1832, le capitaine Edouard Buisson d'Armandy s'installe dans Bône avec ses canonnières. D'Armandy envoie au duc de Rovigo, à Alger, un billet lui expliquant que grâce aux trente marins de la Béarnaise, sous les ordres du Lieutenant de vaisseau Erbert, ils ont pris la citadelle de Bône mais sont face aux 5 000 hommes du bay

de Constantine. Ils attendent des renforts. Les premiers jours sont difficiles et les vivres manquent. Enfin, le 8 avril, les renforts arrivent avec le brick *La Surprise*. Le maréchal Nicolas Jean-de-Dieu Soult, ministre de la Guerre à la tribune de la Chambre affirme « *La prise de Bône est le plus beau fait d'armes du siècle* ».

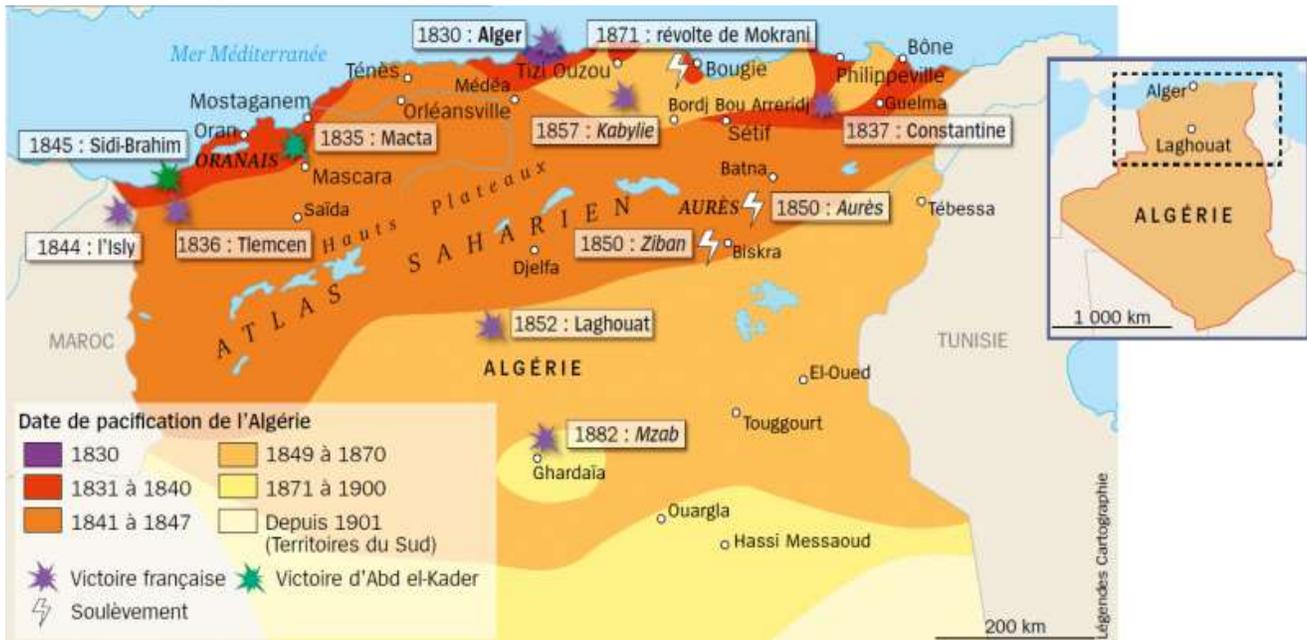


Prise de la casbah de Bône, le 27 mars 1832



YUSUF (1808/1866)

Mais il ne faut pas oublier l'action efficace de YUSUF qui permit la réussite de cet authentique exploit.



Avec les plaines d'Alger et d'Oran, l'Algérie compte une troisième plaine littorale, celle de Bône, dont une partie est isolée de la mer par le massif assez considérable de l'Edough (1 004 mètres). Cette plaine est aussi parsemée de marais et de lagunes salées comme le lac Fetzara, n'a pas un sol moins arrosé ni moins riche que la plaine d'Alger ; mais les étendues cultivables se trouvant beaucoup plus restreintes, le nombre de colons installés fut beaucoup moins grand.

En 1838, sa banlieue avait déjà un certain nombre de colons agricoles (671 en 1851) ; en 1847, on créa le village de Penthivière, en 1848 ceux de Mondovi et de Barral ; et Nechmeya sur la route de Guelma en 1857. Beaucoup plus tard furent fondés, en 1876, Saint-Joseph ; en 1878, Morris et Zérizer futur nom de sa commune mixte.

Sous le nom de la haute plaine de Guelma l'on peut réunir les différentes régions agricoles fortement accidentées qu'arrosent les eaux supérieures de la Medjerba, de la Seybouse, et de leurs affluents. Il y eut là, dès le début de la conquête, quelques centres agricoles créés : en 1845, la banlieue de Guelma fut peuplée ; en 1848, l'on fonda Millesimo, Petit, Héliopolis ; en 1856 Kellermann, Guelaa-Bou-Sba ; en 1857 Duvivier avec 97 colons recensés en 1861. Ils seront 306 au recensement de 1897.

DUVIVIER (Source Anom) : Centre de population créé par décret du 20 mai 1857, au lieu dit Bou-Chagouf, érigé en commune de plein exercice par décret du 22 août 1861 avec une annexe :

MEDJEZ-SFA : Centre de population créé par décret du 2 septembre 1859, avec un hameau annexe, Aïn-Tahamimime. Il devient section de la commune de Duvivier par décret du 10 décembre 1868. Il est agrandi en 1878.

Notons que le 22 août 1861, un décret Impérial érigeait le centre de Souk-Ahras en Commune de plein exercice avec pour Annexe : MEDJEZ-FA, qui est un petit village de colonisation, situé sur la route de Bône à Souk-Ahras, à 8 km de Duvivier, au confluent de l'oued SFA et de l'oued Melah.

Un gisement minier (Antimoine) y a été découvert en 1879.



TRIBULATION D'UN COLON

- Lettre de M. H. PELLETIER à son avocat Me CHAPUIS – (Source : Gallica)

« J'habite les environs de Duvivier, arrondissement de Bône; ma propriété dépend en partie du territoire civil, en partie du territoire militaire, fraction des Nbaïls-Nador. En 1863, j'ai acheté aux enchères publiques environ cent hectares de terres azels pour agrandir ma propriété dite de Dbîdib. J'ai bâti une maison d'habitation couvrant plus de deux cents mètres carrés. A l'autre bout de ma propriété, près de mon parc à bestiaux, j'ai construit, au commencement de 1868, pour la mouture arabe et pour faire une huilerie, un moulin à vapeur de la force de six chevaux qui, à tous égards, est dans les meilleures conditions de rendement. J'ai fait greffer 6 000 oliviers ; chaque année, tout en faisant ma provision de bois pour le chauffage de ma machine, j'en prépare et greffe 1 500 autres pieds. Mes dépenses à ce jour ont dépassé soixante mille francs. Tout mon avoir est là.

« En fondant un établissement de cette importance, dans des conditions si hardies, j'étais encouragé par seize années de bonnes relations que j'avais connues à Guelma dès 1852. Nous n'avions cessé d'échanger des services réciproques, et j'avais lieu de compter sur un bon voisinage. Mais tout à coup son attitude changea. Il venait d'acheter tout autour de ma terre les terrains autrefois concédés à MM. Seignette, Roux, Du-Vinoux et Ducharpreau. Ma propriété, sise au milieu de ses acquisitions, le gênait comme une enclave empêchant le libre parcours de ses bestiaux. Il résolut dès lors de faire disparaître l'obstacle. Deux partis se présentaient pour arriver à ses fins : le premier, qu'il ne tenta même pas, consistait à traiter de gré à gré avec moi de l'acquisition de ma propriété, étant donné que j'eusse consenti à vendre

« Mais les constructions, les cultures d'oliviers, l'établissement de mon usine lui firent pressentir avec raison qu'il faudrait aborder un prix en complète disproportion avec celui de ses précédentes acquisitions. Le second parti, moins coûteux, consistait à manœuvrer de manière à amener ma ruine et par suite la vente de mes biens par voie d'expropriation. Pour lui, c'était chose facile : il n'avait qu'à user de son influence de caïd sur ses administrés. Mon usine, placée dans les Nbaïls-Nador, étant alimentée en grande partie par les Arabes relevant de son commandement, il n'avait qu'un geste à faire, un mot à dire, et ma clientèle disparaissait. Ce calcul flatta ses instincts ; c'est le parti qu'il adopta.

« Dès lors, défense fut faite aux Nbaïls, aux Ouled-d'Han et aux autres tribus de son ressort d'avoir aucune relation avec moi, de cultiver sur mes terres, de garder mes bestiaux, et surtout de faire moudre à mon moulin. Les terres m'environnant, celles du territoire arch, comme celles même du caïd, furent évacuées. Les Arabes qui les occupaient depuis des temps immémoriaux furent relégués au-delà de la Seybouse. Je demurai à l'état d'ilote, comme un autre Robinson, en plein continent.

« Malgré mes bons procédés envers les indigènes qui, je le voyais bien, s'apitoyaient discrètement sur mon sort, et qui ne m'ont dérobé ni un bœuf, ni un outil (je le dis pour preuve de mes bons rapports) ; j'en étais réduit à n'avoir chez moi, en fait d'indigènes, qu'un levantin et un Kabyle. Le vide se faisait autour de moi comme autour d'un pestiféré en quarantaine.

« Les machinations de Ben-Zerguin furent empreintes d'un caractère de perfidie et de duplicité inénarrable. En même temps qu'il tramait ma chute et la ruine de mes enfants, sa physionomie reflétait les sentiments de l'amitié. Il ne manquait aucune occasion de protester de sa sympathie et de son sincère désir de me voir réussir. Pour me

donner le change et mieux cacher ses menées, il amena un jour chez moi ses filles et d'autres parents désireux de voir fonctionner ma locomobile et mes tournants.

« Cependant le chômage de l'usine continuait dans des proportions désespérantes que ne justifiaient pas à mes yeux les explications banales que me donnait le rusé caïd. L'absence de cultures, par suite du refus de venir sur ma propriété, refus opposé à contrecœur par des Arabes qui l'habitaient depuis de nombreuses années; mille autres indices qui, isolés, étaient sans importance, mais qui, groupés, révélaient les caractères de la preuve, certains propos échappés aux Arabes, mais aussitôt rétractés ; tous ces indices, dis-je, avaient fini par établir chez moi la conviction que j'étais victime de manœuvres. Mais que faire? La preuve me manquait.

« Tout en continuant d'user de bons procédés envers mon voisin, je me déterminais à appeler l'attention de M. le commandant supérieur du cercle sur ma situation. Je passerai sous silence mes entretiens et ma correspondance avec M. le lieutenant-colonel Flogny.

Entre temps, le commandant supérieur de Guelma venait d'être changé : à M. Flogny succédait M. le chef de bataillon Ritter. Encouragé par une réputation de droiture et de facile accès que ce dernier s'était acquise dès son installation à Guelma, je me décidais à de nouvelles démarches. J'eus l'honneur d'être reçu deux fois, et je fis tous mes efforts pour attirer son intérêt sur une usine qui pouvait être considérée, au point de vue indigène, comme un établissement d'utilité générale, et aussi pour lui faire partager mes convictions sur les menées de mon puissant voisin. Malgré quelques différences de vues, je me retirais satisfait. Les bonnes dispositions du nouveau commandant supérieur me paraissaient assurées. Et si je parvenais à mettre la main sur la preuve de mes allégations, preuve difficile à recueillir, il est vrai, j'étais sauvé. M. Ritter ne m'avait-il pas dit en accentuant ses paroles : « *Si les griefs que vous articulez sont établis, je n'attendrai pas les ordres des généraux mes supérieurs,...je frapperai, je briserai, sans répit ni merci...* »



« A la bonne heure, me dis-je en me retirant, voilà de la sollicitude pour les colons, voilà de la fermeté!

« Je me mis de nouveau à guetter cette preuve si précieuse à laquelle se rattachaient pour moi tant d'intérêts. Une circonstance irritante activait mes investigations : tout le monde à Guelma, amis et ennemis, avaient connaissance des manœuvres qui m'étreignaient; c'était l'objet des commentaires de la malveillance, et mes amis, et même des indifférents, m'en faisaient part. Un propos tenu par un officier bien informé ne permettait pas le doute sur la réalité des embûches qui m'étaient tendues. De ma vie je n'avais si bien compris les tortures de Georges Dandin sûr des infidélités de sa femme, mais délièrent, et de tous côtés, quoique timidement encore, me furent révélées les causes du chômage et de l'interdit où végétait mon usine. La concordance des communications me garantit leur sincérité ; mais sachant, par une expérience de vingt-cinq ans de séjour en Algérie, combien l'élément arabe est versatile, je ne voulus pas m'engager dans la voie de l'accusation sans en bien asseoir les bases. Mon premier soin fut de m'assurer que les témoignages ne varieraient pas ou même ne me feraient pas défaut à un moment donné. Dans ce but, je leur exprimais le désir de les entendre en leur faisant bien préciser leurs dires. Rendez-vous fut pris chez moi. Mais la peur les dominait encore assez pour qu'ils ne s'y rendissent que de nuit et au nombre de huit. Ne se considérant pas en nombre, ils ne voulurent pas parler et ajournèrent leurs aveux au vendredi suivant, jour du marché de Medjez-Sfa, où ils promirent de se rendre. C'était le 30 juillet dernier. Réunis au nombre de vingt-huit, tous kébirs de douars ou personnages importants, je les questionnais individuellement, assisté d'un excellent interprète, et je reçus la déclaration suivante presque sans variante.

« Un jour que nous, kébirs, étions réunis à son bordj, le caïd Ben-Zerguin nous a prescrit de défendre qu'on labourât chez M. Pelletier, qu'on gardât ses bestiaux et surtout qu'on allât à son moulin. Si nous cultivions ses terres, nous a-t-il dit, à la récolte M. Pelletier prétendrait ne nous rien devoir, être au contraire notre créancier ; il s'emparerait de notre avoir et nous renverrait dépouillés de tout. Si nous allions moudre à son moulin, M. Pelletier nous volerait la farine. Ceux qui enfreindraient ses ordres seraient mis à l'amende. Le Hakem de Guelma lui avait dit que M. Pelletier était un homme dangereux dont il fallait se débarrasser. Il fallait faire en sorte de

l'éloigner du pays. Ainsi isolé, il serait bientôt ruiné ; et lui, caïd, possesseur des terres environnant celles de M. Pelletier, il achèterait sa propriété à vil prix, et répartirait entre nous la différence entre son prix d'acquisition et la valeur réelle. »

« Sur mon interpellation, ils déclarèrent être disposés à répéter leurs dires devant l'autorité, mais ne pouvoir se déplacer ensemble sans autorisation. Sur ces entrefaites, un cavalier du caïd partait en toute vitesse pour Guelma, à l'effet d'informer son maître de ce qui se passait à Medjez-Sfa.

« Nanti de cette preuve si désirée, je me présentais le lendemain matin chez M. le commandant supérieur de Guelma, et plein de joie, je le priais de vouloir bien prendre jour pour entendre mes témoins. J'avais à peine exposé les circonstances heureuses qui m'avaient mis sur la voie, que M. Ritter me dit d'un ton ferme.

« Savez-vous bien, monsieur, ce que vous avez fait?... En appréciez vous toute la gravité?... Vous vous êtes permis de réunir des Arabes, et même de nuit... Moi seul ai ce droit... Dans mon commandement, je ne tolérerais pas d'autorité rivale, un Etat dans l'Etat... Et ce sont là les témoins que vous me proposez d'entendre? Je ne le accepte pas...Vous êtes une cause d'agitation ! »

A cette apostrophe, je représentais de mon mieux qu'au lieu d'être une puissance et un agitateur, je n'étais qu'une victime ; que je n'avais rien fait d'illégal, et que j'avais lieu de m'étonner d'un accueil si différent de celui de mes premières entrevues. Bref, j'annonçais que je me rendais auprès de M. le général commandant la subdivision; et je pris congé non sans répéter en moi-même : *quantum mutatus ab illo ! (Combien différent de ce qu'il était !)* Je réfléchis à la cause probable de cet accueil, et l'image du cavalier qui m'avait précédé de Medjez-Sfa me revint souvent à l'esprit.



FAIDHERBE Louis, Léon (1818/1889) : https://fr.wikipedia.org/wiki/Louis_Faidherbe

« M. le général Faïdherbe accueillit mes plaintes avec cette dignité et cette bienveillance qu'on lui connaît. Mais si prompt qu'eût été mon voyage à Bône, il avait reçu une lettre de M. le commandant Ritter, dans laquelle ma conversation de la veille était entièrement dénaturée. Néanmoins les moyens que j'avais employés pour apprendre la vérité ne lui inspirèrent aucune horreur. Ce qui était un crime à Guelma n'était pas même une faute à Bône : preuve nouvelle qu'en toutes choses il est bon d'avoir deux degrés de juridiction. Je me retirais avec l'assurance que l'enquête aurait lieu, et qu'il ne serait, rien négligé pour la manifestation de la vérité et la répression des abus s'il y avait lieu. Le lendemain, en reprenant dans les bureaux du général la liste de mes témoins et les notes prises à Medjez-Sfa, M. le capitaine aide-de-camp me fit l'honneur de me réitérer l'assurance que des ordres pour l'enquête avaient été expédiés à Guelma.

« De retour à Guelma, je me présentais dans le cabinet de M. le commandant Ritter à l'effet de savoir quand il voudrait bien convoquer les témoins. Il me répondit qu'il n'avait pas d'instruction. J'en informais M. le général de Bône

« Plus de dix jours s'étaient écoulés, quand je reçus avis de M. le capitaine chef du bureau arabe que l'enquête aurait lieu le 17 août à Guelma. M. le capitaine Bélot en était chargé.

« Il reçut ma plainte, que je signais ; ensuite il me déclara que d'après les instructions qu'il avait reçues de M. le commandant Ritter, l'enquête se poursuivrait hors ma présence. Je crus devoir réclamer auprès de ce dernier au sujet de cette exclusion et exposer les nombreux motifs qui légitimaient mon assistance à l'enquête. A ses yeux, ma présence à l'audition des témoins n'était autre chose que de la suspicion.

« Mes tentatives furent vaines, et l'enquête se poursuivit en secret.

« Quand elle fut terminée, je fus mandé de nouveau au bureau arabe, où je trouvais M. le commandant Ritter et tous mes témoins. D'après ce que me rapporte M. le capitaine Bélot, me dit le commandant supérieur, il paraîtrait qu'il a pu se faire qu'on ait tenté d'éloigner les Arabes de votre usine. Vous m'avez demandé protection, je tiens la

promesse que je vous ai faite, et je vais vous donner pleine satisfaction. Devant vous, je vais déclarer aux N'baïls, qu'au Nador comme ailleurs, on ne doit obéir à aucune pression contraire à la liberté du commerce. »

« Et cette déclaration leur fut faite sur le champ.



« Pauvres colons algériens, suiez sang et eau, exposez votre famille, votre santé, votre argent à foncier quoique chose sur ce sol turc qu'on a plaisamment déclaré Français ; et si quelque seigneur de la tente convoite votre bien et trame votre ruine, recueillez-en précieusement la preuve, vous serez vengé par une allocution. Et l'autre continuera son œuvre.

« Quoique décontenancé, les promesses antérieures du commandant Ritter me revenaient en mémoire : *« Si les griefs que vous articulez sont établis, je n'attendrai pas les ordres des généraux, je frapperai, je briserai sans répit ni merci !! »*

« Dans mon état de perplexité, je fis ressortir tant bien que mal que son allocution ne constituait en rien une satisfaction; que depuis longtemps les N'baïls savaient qu'au Nador comme ailleurs on ne devait obéir à aucune pression contraire à la liberté du commerce; mais qu'ils y obéiraient par peur, tant que le caïd Ben-Zerguin serait à leur tête; que son immense et indéniable influence serait un danger permanent dont l'issue n'était pas douteuse. M. le commandant Ritter m'interrompit d'un ton marqué : *« Ah ! C'est la destitution du caïd qu'il vous faut?... Puis-que vous vous permettez de supposer qu'après avoir donné des assurances aux Arabes ils peuvent encore avoir peur du caïd, je n'ai plus rien à vous dire. »* Je me retirai.

« Suit dans le mémoire une correspondance relative à un propos diffamatoire tenu, par un proche du caïd Ben-Zerguin, à rencontre d'un fonctionnaire militaire, dans le but de détourner mes témoins. Je ne le reproduis pas malgré son intérêt : j'intercale ici la teneur des dépositions recueillies le 17 août par le chef du bureau arabe de Guelma. On m'en avait refusé la communication ; mais par suite de réclamations que j'adressais au maréchal gouverneur les 1^{er} et 22 novembre, M. le général Faidherbe m'en fit remettre un procès-verbal le 7 décembre dernier, en me déclarant qu'il l'aurait fait plus tôt, si je lui en avais formulé la demande directe.

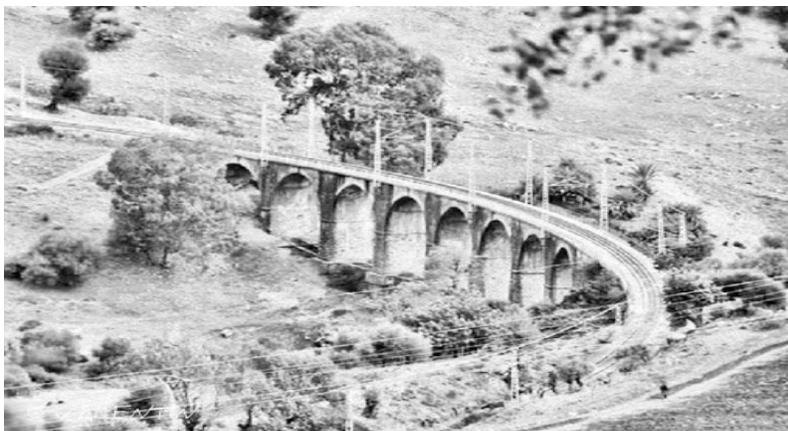
« A première vue de ce document actuellement versé au procès; je m'aperçus que ce n'était pas l'original dressé le 17 août, mais que ce n'en était qu'une copie, et une copie incomplète. En effet, ma plainte et la déposition de l'interprète qui m'avait assisté à l'entrevue de Medjez-Sfa, n'y sont pas reproduites. J'en fis la remarque à M. le capitaine chef du bureau arabe de Bône, et pour rendre hommage à la vérité, je dois déclarer ici qu'il m'offrit ici de réclamer à Guelma le complément de l'enquête.

« On se rappellera que M. Ritter m'a fait gros grief d'avoir réuni des Arabes dans une chambre d'auberge ; que sous ce prétexte que c'était un acte illicite, il a refusé d'ouvrir l'enquête ; et que M. le général de la subdivision n'a pas partagé sa manière de voir.

« Ma déclaration et celle de l'interprète précédant les dépositions des Arabes, relataient cette entrevue comme circonstance toute naturelle : le commandement de Guelma a jugé à propos de les supprimer. Mais, en revanche, les vingt-six témoins ont été soigneusement interpellés sur ce point, et leur réponse uniforme énonce vingt-six fois au procès-verbal comment je les questionnais à Medjez-Sfa. A-t-on voulu laisser à penser que je dissimulais cette circonstance ? S'il m'était resté un doute à cet égard, il eût été dissipé par votre plaidoirie de mardi dernier, cher maître; en effet, empruntant l'argumentation de M. le commandant Ritter, vous vous êtes complu, du haut de votre dédain, à jeter le ridicule sur des déclarations d'Arabes réunis dans une chambre de cabaret louée par moi!

« Les 26 témoignages ont amené M. le commandant Ritter à reconnaître, le 17 août, qu'il paraissait, qu'il avait pu se faire, qu'on eût tenté d'éloigner les Arabes de mon usine, et à me donner la pleine satisfaction qu'on connaît. Vous pourrez, cher maître, battre ces dépositions en brèche, discréditer leur provenance et en contester la valeur, c'est votre mission : mais vous ne persuaderez personne quand vous insinuerez que je les ai dictées et que j'ai tendu un traquenard. Pour qu'un Français, un chrétien, parvint à organiser ainsi le faux témoignage de tant de musulmans, contre leur chef, musulman comme eux, il faudrait avoir l'habileté d'un vieux procureur, cher maître, et la fortune de votre client millionnaire : deux avantages qui me font défaut, hélas !

Pour lire cet échange dans son intégralité : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57900821/f30.item.r=MEDIEZ-SFA>



Pont d'AIN-TAHAMIMIME

CHEMIN de FER

En 1877, le prolongement de la ligne de chemin de fer de Duvivier à Souk-Ahras est attribué à la Compagnie du Bône-Guelma.

Le 30 juin 1881 les premiers trains, à voie normale, arrivent à Souk-Ahras. Un dépôt de locomotives à vapeur y est créé.

En 1920, le Dépôt comptait 20 machines Schneider 150 C (Décapod), suivi de 10 unités en 1921 principalement pour les trains de marchandises et de minerais.

Deux années plus tard 15 unités du Type 241 (Mountain) furent ajoutées pour les voyageurs et trains mixtes. La vitesse de ces dernières était de 80 km heure (tout comme en France Métropolitaine) pour 300 T de charge en rampe de 14 m/m par mètre. La totalité des décapods et des Mountains était affectée à la section de ligne Duvivier-Oued-Kéberit soit 120 km. La section de Duvivier à Souk-Ahras, 52 km, comprenait cinq tunnels dont l'un de 756 mètres et s'élevait à 760 m d'altitude avec des rampes de 26 m/m par mètres.

De Souk-Ahras à Oued-Kéberit la ligne est moins accidentée mais comprend cependant des rampes de 20 m/m par mètre jusqu'à Montesquieu-M' Daourouch et des déclivités de 16 m/m jusqu'à Oued-Kéberit. Compte tenu de ces profils de ligne les trains de minerai de 720 T nécessitaient la double traction au départ de la gare des Tuileries jusqu'à Souk-Ahras puis un renfort en queue de train de Souk-Ahras au point culminant PK 99.

Malgré ces difficultés de profils de montagne il sera écoulé en 1928, 776 000 T de minerai de fer et 676 000 T de phosphates sur une ligne au trafic de voie unique.

L'Agriculture, aussi bien que l'industrie, a souffert des conditions défavorables et quelque peu étranges qui régissaient l'exploitation du réseau ferré par la Compagnie des chemins de fer de Bône-Guelma et prolongements. Ce régime, qui laissait en effet à la charge de la compagnie toutes les dépenses d'exploitation, lorsque les recettes brutes atteignaient un certain chiffre, et lui enlevait les recettes supplémentaires, versées à l'Etat, ne l'intéressait guère à faciliter l'accroissement du trafic, soit par l'ouverture de nouvelles lignes, soit par des abaissements de tarifs. La région bônoise toute entière se plaignait de cette situation dont elle pâtissait particulièrement, et c'est avec raison qu'elle a accueilli le rachat par la colonie, en 1915, du réseau algérien de la compagnie.

CHRONIQUE LOCALE

(La Gazette Algérienne du 13 octobre 1894) :

« Mercredi soir, vers dix heures, le train 92 manœuvrait en gare de Medjez-Sfa, lorsque le train numéro 92 (bis) arrivant avec une vitesse vertigineuse, que lui imprimait la descente rapide que l'on connaît avant Medjez-Sfa, le tamponna en queue, malgré les efforts réitérés du mécanicien, qui renversa même la vapeur. La pente était trop à pic. Un choc épouvantable en résultat et dix-huit wagons furent réduits en miettes.

« Tandis que le mécanicien, M. Pontignat, du train 92 (Bis), projeté sur la voie était affreusement broyé, un sort plus heureux était réservé au chauffeur du même train, M. Chauvet, mais qui devait succomber dans la nuit de jeudi à vendredi, à la suite de ses nombreuses blessures, en embrassant les siens.

« Plus tard, il fut donné de constater que le nombre de blessés s'élevait à six. Deux wagons furent également, projetés dans la rivière, ainsi qu'un arabe qui en ressortit sain et sauf.

« Dès que cet accident fut connu, les ingénieurs et plusieurs employés se dirigeaient, dans un train spécial, sur le

théâtre de ce déplorable accident, qui laisse deux familles dans le chagrin et le deuil !

« MM. les docteurs Silve, de Bône ; Clada de Souk-Ahras ; Agostini, de Duvivier, opéraient des pansements provisoires, éclairés seulement par de vacillantes lanternes qui projetaient de faibles et sinistres lueurs sur tous ces objets habiles à semer l'épouvante et l'effroi chez les plus cyniques. ..

« A Medjez-Sfa, les monceaux de débris, le sang dont la terre était humectée, les gémissements et les cris que poussaient les blessés ; tout ceci était affreux, dans toute l'acceptation du mot.

« Au moment d'arriver en gare de Medjez-Sfa, le chauffeur et le mécanicien apercevant devant eux le train qui stationnait encore comprirent bien qu'une épouvantable catastrophe allait se produire.

-Il se passa alors un véritable drame sur cette locomotive, nous dit un témoin oculaire. -

-Il n'y a personne dans le train que nous conduisons ou du moins il n'y a que nous qui courions un danger, s'écria le chauffeur, sautons à terre! Notre salut se trouve dans la fuite.

Et comme il allait mettre son projet à exécution, le mécanicien le saisit fortement par le bras. « Qu'importe ! Nous ne devons pas abandonner notre poste ».

« Quelques secondes après, la collision se produit et Chauvet avait vécu victime du devoir. Le chauffeur recevait de graves blessures qui devaient le faire succomber plus tard ».



PETITION liée à la Recette des Postes de MEDJEZ-SFA - Source : *Le Réveil de Souk-Ahras* (30 novembre 1904)

« Les soussignés, habitants de la commune de Duvivier et négociants en relations d'affaires avec le marché de Medjez-Sfa, se recommandent à la bienveillance de Monsieur le Gouverneur Général de l'Algérie et le prient instamment de rapporter son arrêté du 22 Octobre 1904, transformant la recette des Postes et Télégraphes de Medjez-Sfa en bureau de facteur-receveur, comme étant préjudiciable à leurs intérêts.

« Ils exposent respectueusement à Monsieur le Gouverneur Général que le centre de Medjez-Sfa est le siège d'un des marchés les plus importants des régions de Bône, Guelma et Souk-Ahras, son chiffre de transactions pouvant être évalué annuellement à 800.000 francs et que de nombreuses usines et des exploitations forestières importantes se trouvent dans ses abords immédiats.



Marché de Medjez-Sfa

« Il s'en suit donc que l'application de l'arrêté du 22 Octobre dernier tout en apportant une économie insignifiante au budget de la Colonie, ne peut que nuire grandement aux intérêts d'une vaste région, où le développement agricole, industriel et commercial, suit un mouvement progressif très marquant, surtout depuis quelques années. « Pour ces raisons, ils font appel à la sollicitude de Monsieur le Gouverneur Général et l'assurent de leur profonde gratitude.

Suivent les signatures de tous les habitants de Medjez-Sfa et d'Aïn-Tahumimine et de nombreuses signatures de Duvivier et de Souk-Ahras.

« Nous avons été bien surpris en apprenant la décision prise par l'Administration des Postes et des Télégraphes qui, d'un trait de plume, supprime une recette des Postes n'ayant pas moins de 20 années d'existence. Voilà du progrès à rebours !! Alors que Medjez-Sfa prend chaque jour plus d'importance que la commune ne reculant devant aucun sacrifice, vient d'édifier une halle aux grains, l'Administration des Postes n'hésite pas à supprimer une recette importante pour la passer à un autre centre. Nous n'accepterons pas ce tour de passe-passe sans protester énergiquement avec nos voisins, d'autant plus que les Souk-Ahrassiens fréquentant le marché de Medjez-Sfa, se verraient directement lésés dans leurs intérêts » [Fin de citation].



A gauche la Mairie de DUVIVIER

ETAT-CIVIL

- Source ANOM -

SP = Sans profession

-1^{ère} naissance : (13/05/1860) de GRANJEAN Dominique (Père Aubergiste – Mère : SP) ;

-1^{er} décès : (18/02/1862) de BIGO Clothilde (8 mois, Père, Cultivateur) ;

-1^{er} mariage : (25/03/1862) de M. NIGERAL François (Cultivateur natif Auvergne) avec Mlle CAILLET Louise (Cultivatrice native Auvergne) ;

Les premiers DECES :

1862 (16/08) de MALVESAIN Jean (28 ans, Cultivateur). Témoins MM. HUOT Adrien (G-champêtre) et FILHON Pierre (Cultivateur) ;

1862 (17/09) de WERTH Xavier (18 ans natif Alsace). Témoins MM. BATT Jean (Gendarme) et FILHON Pierre (Cultivateur) ;

1862 (24/09) de CAILLET Louise ép. NIGERAL (23 ans native Auvergne). Témoins MM. HUOT Adrien (G-champêtre) et FILHON Pierre (Cultivateur) ;

1863 (07/04) de NARDINE Anne (58 ans native Jura). Témoins MM. BATOUFFLET Victor (époux) et FILHON Pierre (Cultivateurs) ;

1863 (05/09) de JUILLERAT Joseph (11 mois). Témoins MM. COMBES Hypolite et FILHON Pierre (Cultivateurs) ;

1863 (20/10) de GRANJEAN Emiland (42 ans natif Saône et Loire). Témoins MM. CROUARD Amable (Aubergiste) et VERICELLE Cyprien (Cultivateur) ;

1863 (22/10) de COMBES Félicie (7 ans native Algérie). Témoins MM. COMBES Hypolite (père) et FILHON Pierre (Cultivateurs) ;

1864 (15/10) de PONCHET Jeanne (31 ans native Pyrénées. Atlantiques). Témoins MM. HUOT Adrien (G-champêtre) VERICELLE Cyprien (Employé) ;

1864 (24/11) de PONCHET Louise (2 mois). Témoins MM. HUOT Adrien (G-champêtre) VERICELLE Cyprien (Entrepreneur) ;

1864 (03/12) de BIGOT Rosalie (20 mois). Témoins MM. BIGOT Joseph (Père, Cantonnier) et FILHON Pierre (Cultivateur) ;

1865 (12/04) de ROUSSEL J. Alexis (4 jours). Témoins MM. ROUSSEL Jacques (père, Cultivateur) et HUOT Adrien (G-champêtre) ;

1865 (17/08) de VIRICEL M. Eugénie (10 mois). Témoins MM. SIRUGUET B (père, Cultivateur) et HUOT Adrien (G-champêtre) ;

1865 (09/09) de ZAMIT Jean (84 ans natif Malte). Témoins MM. ZAMIT Charles (Fils, Commis) et HUOT Adrien (G-champêtre) ;

1866 (26/04) de GAGUIN Françoise (native Saône et Loire). Témoins MM. JANIRET Pierre (Epoux) et JANIRET Emile (Cultivateurs) ;

1866 (06/07) de GLATIGNAT Jean (3 mois). Témoins MM. FROEHLIN Antoine (Colon) et HUOT Adrien (G-champêtre) ;

1867 (05/07) de TOINE Pierre (37 ans natif Loiret). Témoins MM. JANIRET Emile (Cultivateur) et HUOT Adrien (G-champêtre) ;

1867 (13/07) de BAUMANN Jean (37 ans natif Alsace). Témoins MM. FROEHLIN François et BIGOT Joseph (Cultivateurs) ;

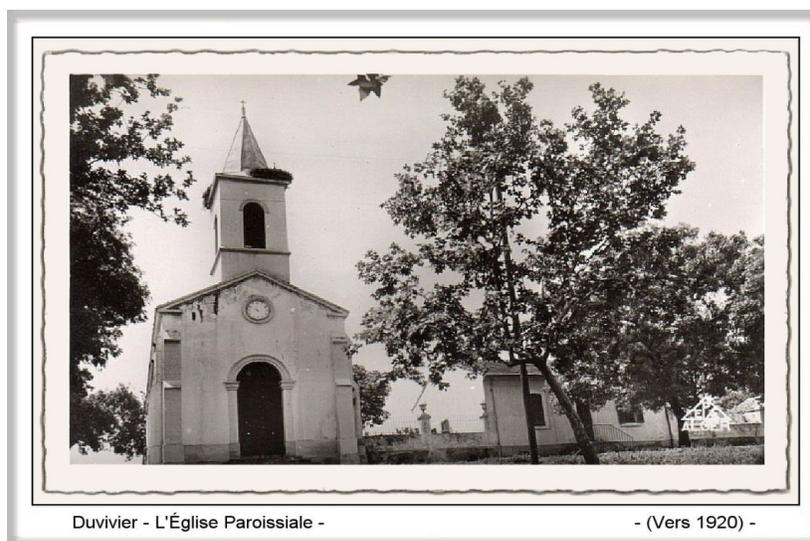
1867 (20/07) de BIGOT Joseph (3 mois). Témoin MM. BIGOT Joseph (Père) et JANIRET Emile (Cultivateurs) ;

1867 (22/09) de CHAMBIGE Clément (3 ans) décédé à l'Hôpital de Bône (Algérie) ;

Années :	1868	1869	1870	1871	1872	1873	1874	1875	1876	1877	1878
Décès :	03	03	abs	03	03	02	05	03	07	abs	abs

Les premiers Mariages :

1864 (16/06) M. CHAMBIGE Denis (*Cultivateur natif Rhône*) avec Mlle LATARD Marie (SP native Drôme) ;
 1865 (13/05) M. ROUSSEL J. Pierre (*Cultivateur natif GERS*) avec Mlle ROUSSEL Marie (SP native du Tarn) ;
 1866 (10/02) M. MALVEZIN Jean (*Cultivateur natif Cantal*) avec Mlle ROUSSEL Jeanne (SP native du Tarn) ;
 1867 (10/10) M. BAUBY François (*Cultivateur natif Vosges*) avec Mlle JOUILLERAT Séraphine (SP native du Doubs) ;
 1869 (09/02) M. (Veuf) GLATIGNAT Jean (*Cultivateur natif Ain*) avec Mlle DUCROS Jeanne (SP native Hérault) ;
 1869 (30/10) M. ROUX-MOULARD Frédéric (*Cultivateur natif Savoie*) avec Mlle MARIE Louise (SP native de l'Isère) ;
 1871 (07/10) M. PASTOURET J. Louis (*Cultivateur natif Var*) avec Mlle DUCHEIN Marie (SP native de l'Aude) ;
 1872 (10/02) M. JANINET Pierre (*Cultivateur natif Saône et Loire*) avec Mlle MASIA Augustine (SP native de Bône-Algérie) ;
 1872 (14/12) M. BRUNIQUEL Isaac (*Cultivateur natif Tarn*) avec Mlle COMBES Martine (SP native Héliopolis-Algérie) ;
 1873 (29/03) M. VALADOU René (*Scieur de long natif Cantal*) avec Mlle (Vve) BARDOU Marie (SP native du Tarn) ;
 1873 (12/06) M. ROUX-MOLLARD Théodore (*Cultivateur natif Savoie*) avec Mlle ROUX-MOLLARD Magdeleine (SP native Isère) ;
 1874 (06/06) M. RESCLAUZE Alexis (*Boulangier natif Alger*) avec Mlle MASIA Jeanne (SP native de Bône-Algérie) ;
 1878 (27/04) M. NOTARI Quirino (*Forestier natif Italie*) avec Mlle POTS Magdeleine (*Couturière native Sétif-Algérie*) ;
 1878 (29/06) M. SALLES François (*Cultivateur natif Guelma-Algérie*) avec Mlle COMBES Joséphine (SP native Héliopolis-Algérie) ;
 1878 (29/12) M. JUGE Jacques (*Cultivateur natif Hte Loire*) avec Mlle COMBES Marguerite (SP native Héliopolis-Algérie) ;
 1881 (28/12) M. SCHNEIDER Pierre (*Minotier natif Moselle*) avec Mlle RIVECCIO Césira (SP native de Bône-Algérie) ;
 1882 (06/02) M. SALLES Joseph (*Cultivateur natif Héliopolis-Algérie*) avec Mlle ROUSSEL M. Louise (SP native du Tarn) ;
 1882 (15/04) M. GLEYSE Etienne (*Cultivateur natif Vaucluse*) avec Mlle ROUSSEL Marie (SP native du Tarn) ;
 1882 (15/04) M. CAVALIER Claude (*Cultivateur natif Rhône*) avec Mlle FARISI M. Antoinette (SP native Batna -Algérie) ;
 1882 (06/05) M. ZERENZO François (*Boulangier natif Bône-Algérie*) avec Mlle FARRIS Marguerite (SP native Batna -Algérie) ;
 1883 (21/04) M. JANINET Emile (*Cultivateur natif Mondovi-Algérie*) avec Mlle HAAS A. Marie (SP native Moselle) ;
 1886 (17/07) M. FARIS dit FARISI Antioche (*Cultivateur natif Constantine-Algérie*) avec Mlle HOLZL Julia (SP native Alger) ;
 1886 (07/12) M. MAGRO Charles (*Cultivateur natif Duvivier-Algérie*) avec Mlle GAUCCI Anne (SP native du Lieu) ;
 1888 (01/05) M. GANDOLPHE Camille (*Rentier natif Hte Savoie*) avec Mlle HOEL Fidéline (*Receveuse des postes native Vosges*) ;
 1889 (26/11) M. BATBY Vincent (*Maçon natif des Landes*) avec Mlle MALVESIN Adeline (SP native du Lieu) ;
 1890 (26/04) M. BOIREAUD Claude (*Employé CFA natif Saône et Loire*) avec Mlle JANINET Jeanne (SP native du Lieu) ;
 1890 (16/08) M. STEHLIN Jacques (*Maçon natif Alsace*) avec Mlle BEROUD Emma (SP native Oued-Rhir - Algérie) ;



Autres Mariages relevés :

(1902) AIGLON Paul (*Employé CFA*)/BEROUD Emilie ; (1894) BERNARD Auguste (*Meunier*)/ROUSSEL Marie ; (1899) BRUCCIACASA Vincent (*Boulangier*)/GRECK Rosine ; (1904) BUATOIS Alphonse (*Cultivateur*)/MARCHETTI Appolonie ; (1896) CASALONGA Ange (*Cultivateur*)/GRECK Angeline (*Ménagère*) ; (1905) CHAIX Marie (*Employé CFA*)/CACCIOTOLO Amélie ; (1895) COTTET Emile (*Boulangier*)/MALVESIN Aimée ; (1895) DEBONO Paul (*Forgeron*)/GRECK Marie ; (1905) DEVINCK Joseph (*Chaufournier*)/MULLER Louise ; (1898) FARRIS Nicolas (*Boulangier*) /CACCIOTTOLO M. Antoinette ; (1898) FERNANDEZ Consuelo (*Journalier*)/DEIROS Pilar ; (1902) FOUQUE Auguste (*Maçon*)/MESTER Adèle ; (1900) GALEA Antoine (*Journalier*)/GALEA Joséphine ; (1898) GARET Louis (*Employé CFA*)/GALEA Vincenza ; (1902) GAUCCI Joseph (*Employé CFA*)/GRILLET Marie ; (1900) GRAIANI Dominique (*Journalier*)/SAMARIA Françoise ; (1894) GRECO Giacomo (*Cordonnier*)/TROISI Françoise ; (1903) JANINET Pierre (*Cultivateur*)/SALLE Françoise ; (1900) KAUFFMAN Pierre (*Maçon*)/SALLES M. Antoinette ; (1898) LAGARDE Baptiste (*Journalier*)/JANINET Marguerite ; (1905) MALVESIN Léon (*Agriculteur*)/MARCHETTI Anne ; (1892) MALVOISIN Baptiste (*Cultivateur*)/SIBUET

Claudine ; (1901) MALVOISIN Baptiste (*Cultivateur*)/MORIOT Marie ; (1905) MASIA Alexis (*Cultivateur*)/DEVINCK Blanche ; (1905) MASIA Michel (*Boulangier*)/GRECK Françoise ; (1900) MOLINO Antoine (*Boulangier*)/GAUCCI Fideline ; (1903) MONZIE Jean (*Garde des eaux*) /BEROUD Hélène ; (1893) PAGANACCI Eugène (*Maçon*)/GALEA Philomène ; (1891) PONCE Louis (*Jardinier*)/BEROUD Constance ; (1898) REGNARD Léopold (*Journalier*)/MARTON M. Antonia ; (1900) ROCHE Binjamin (*Employé CFA*)/DEVINCK Clotilde ; (1901) VIGNALI Ignace (*Employé CFA*)/D'APICE Marie ;

Quelques Naissances relevées :

(*Profession du père)

Ndlr : Beaucoup de registres n'ont pas été mis en lignes

(1880) ALLARD Alphonse (**Mécanicien*) ; (1880) BORGOGNO Charles (*Mineur*) ; (1890) CACCIOTI Amélie (*Terrassier*) ; (1880) CARBONNE Firmin (*Aubergiste*) ; (1880) CRAVETTO Hermenegilde (*Entrepreneur*) ; (1880) DAVID Mathilde (*Ouvrier*) ; (1880) DEBONO Pierre (*Tailleur de pierres*) ; (1881) DE-NICORELLI J. Louis (*Facteur*) ; (1880) FOGLIATO Gabriel (*Mineur*) ; (1890) GAUCCI Jeanne (*Négociant*) ; (1881) GAUCCI Paul (*Négociant*) ; (1880) GRECK Rosine (*Epicier*) ; (1880) GUILABERT Dominique (*Journalier*) ; (1890) JANINET Claudine (*Cultivateur*) ; (1880) JANINET Pierre (*Aubergiste*) ; (1890) KANOUNE Toumia (?) ; (1890) MAGGIORE Mathieu (*Manouvrier*) ; (1889) MALVESIN J. Désiré (*Cultivateur*) ; (1881) MARCHESI Joseph (*Terrassier*) ; (1880) MASIA Angèle (*Boulangier*) ; (1889) MASIA J. Louis (*Commerçant*) ; (1881) MASIA Michel (*Boulangier*) ; (1890) MASIA Pierre (*Cultivateur*) ; (1880) MASSEBOEUF Kreber (*Charcutier*) ; (1880) MERLO Augustin (*Tâcheron*) ; (1880) MOLESE Annonciade (*Cordonnier*) ; (1890) NICOLAÏ Augustine (*Garde de ligne*) ; (1889) NICOLAÏ Noncia (*Garde ligne*) ; (1880) NICORELLI Marie (*Facteur*) ; (1880) PEDROLETTI Pierre (*Plâtrier*) ; (1880) PERRET Charles (*Employé*) ; (1889) PEUZIN Jeanne (*Employé CFA*) ; (1890) PIANI Antoinette (*Employé*) ; (1880) PIERRONNET Marie (*Piqueur*) ; (1890) RE Marguerite (*Boulangier*) ; (1880) RICCI Candide (*Aubergiste*) ; (1880) RIMAURO Michel (*Cordonnier*) ; (1880) ROBERT Eugénie (*Menuisier*) ; (1880) ROUCHETTE Marie (*Comptable*) ; (1880) SALLES Marius (*Cultivateur*) ; (1889) SANTINI M. Fleur (*Cantonnier*) ; (1881) TAGLIANTE François (*Mineur*) ; (1890) TROUISI Noël (*Garde ligne*) ; (1889) TROUISI Salvator (*Garde ligne*) ;

NDLR : Si l'un des vôtres n'est malheureusement pas mentionné, je vous recommande de procéder comme suit :

-Après avoir accédé à google vous devez alors inscrire anom Algérie, (vérifiez que vous êtes bien sur Algérie)

-dès lors que vous êtes sur le site anom vous devez sélectionner MEDJEZ-SFA sur la bande défilante.

-Dès que le portail MEDJEZ-SFA est ouvert, mentionnez le nom de la personne recherchée sous réserve que la naissance, le mariage ou le décès soit survenu avant 1905.

DEMOGRAPHIE

- Sources : GALLICA et DIARESSAADA -

Année 1884 = 372 habitants dont 141 européens ;

Année 1902 = 1 979 habitants dont 201 européens ;

Année 1936 = 3 222 habitants dont 407 européens]

Année 1954 = 5 306 habitants dont 320 européens] inclus avec DUVIVIER.

Année 1960 = 8 875 habitants dont 371 européens]

DEPARTEMENT

Le département de BÔNE fut un département français d'Algérie entre 1955 et 1962. Il avait l'index **93** et **9C**.

Considérée depuis le 4 mars 1848 comme partie intégrante du territoire français, l'Algérie fut organisée administrativement de la même manière que la métropole. C'est ainsi que pendant une centaine d'années, la ville de Bône, fut une sous-préfecture du département de Constantine, et ce jusqu'au 7 août 1955.

A cette date ledit département est amputé de sa partie orientale, afin de répondre à l'accroissement important de la population au cours des années écoulées.

Le département de Bône fut donc créé à cette date, et couvrait une superficie de 25 367 km² sur laquelle résidaient 730 594 habitants et possédait cinq sous-préfectures : La-Calle, Clairfontaine, Guelma, Souk-Ahras et Tébessa. Une dernière modification interviendra avec le rattachement temporaire de l'arrondissement de Tébessa au département de Batna du 17 mars 1958 au 7 novembre 1959.

L'arrondissement de BÔNE comprenait 26 localités :

AÏN-MOKRA ; BARRAL ; BENI-M-HAFFER ; BÔNE ; BOU-HAMRA ; BUGEAUD ; CHERKA ; COMBES ; DARHOUSSA ; DUVIVIER ; DUZERVILLE ; FETZARA ; HERBILLON ; **MEDJEZ-SFA** ; MONDOVI ; MORRIS ; NECHMEYA ; OUED-EL-ANEB ; PENTHIEVRE ; RANDON ; SAINT-JOSEPH ; SAINT-PAUL ; SIDI-SALEM ; TALHA-DRAMENA ; TAZBENT-TROUBIA ; ZERIZER.

Le relevé n° 57227 mentionne **19 noms de soldats « Mort pour la France »** au titre de la **Guerre 1914-1918** ; savoir.

■ AMRAOUI Youcef (Mort en 1918) – BATBY Désiré (1916) – BECHARI Belkacem (1916) – BRUMAND Jean (1914) – CACCIOTI Charles (1918) – COSSIGA Pierre (1914) – DJELLOUL Ould Khaled (1918) – GRIFFAULT Louis (1917) – LAVAGNE Ferdinand (1915) – MALVESIN Léon (1915) – MURACCIOLE Charles (1914) – PITRE Stephan (1915) – RAHMAOUI Ahmed (1916) – SALLES Clément (1916) – SAVASTANO Charles (1918) – TAOUCH Mohamed (1917) – VINCILEONI Dominique (1918) – VINCILEONI Joseph (1916) – ZEKRAOUI Ahmed (1917)

Dans la nuit du 7 au 8 novembre 1954 le secteur minier d'El-Barnous a été attaqué par des rebelles. Après avoir coupé les lignes de téléphone et d'électricité alimentant la mine, ils ont lancé leur assaut vers 23 heures, parvenant à récupérer des explosifs, 3 fusils de guerre, 3 pistolets et 480 cartouches.

GUERRE 1939/1945 : TERCHOUNE Ahmed (1944) ■ ■ ;

Nous pensons toujours à nos soldats, victimes de leurs devoirs à DUVIVIER ou dans le secteur :

- ■ Chasseur (25^e BCP) BAYLE Christian (20ans), tué à l'ennemi le 13 avril 1957 ;
- ■ Garde mobile (10^e LG) BLANC Lucien (28ans), Mort des suites de blessures le 22 janvier 1956 ;
- ■ Sapeur (105^e BG) BRESSEL Hubert (21 ans), tué à l'ennemi le 1^{er} mai 1958 ;
- ■ Légionnaire (1^{er} REP) DABANCOURT Serge (22ans), tué à l'ennemi le 28 janvier 1958 ;
- ■ Soldat (60^e RI) DUBOIS Charles (24ans), tué à l'ennemi le 3 octobre 1959 ;
- ■ Soldat (?) GALLEGRO Alberto (24ans), tué à l'ennemi le 2 mai 1958 ;
- ■ Sapeur (105^e RG) GARCON Paul (20 ans), tué à l'ennemi le 11 novembre 1958 ;
- ■ Soldat (452^e GAA) GNAEDIG François (22ans), tué à l'ennemi le 22 août 1960 ;
- ■ Canonnier (1^{er} RA) HILT René (22ans), tué à l'ennemi le 9 novembre 1956 ;
- ■ Soldat (2^e RPC) MAROTEAUX Armand (21ans), Mort accidentellement en service le 7 juin 1956 ;
- ■ Chasseur (25^e BCP) SALVATICO Emile (20ans), tué à l'ennemi le 24 avril 1957 ;
- ■ Soldat (?) SIMONNET Yves (22ans), tué à l'ennemi le 15 juin 1959 ;

EPILOGUE MEDJEZ-SFA

De nos jours (recensement 2008) = 7 707 habitants.



SYNTHESE réalisée grâce aux Auteurs précités et aux Sites ci-dessous :

<https://encyclopedie-afn.org>

https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1898_num_7_31_18092

https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1923_num_32_180_4380

<https://dictionnaire.sensagent.leparisien.fr/Bouchegouf/fr-fr/>

<http://diaressaada.alger.free.fr/k-Eglises/Medea-Orleansville.html>

BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude ROSSO [jeanclaudio.rosso3@gmail.com]